

Orientations prioritaires de Développement professionnel continu visant plusieurs professions / spécialités

Sages femmes

Fiche de cadrage n°243

1 Intitulé de l'orientation

243. Conduite de l'entretien post-natal précoce

2 Contexte, enjeux et objectifs de transformation des pratiques

Depuis le 1^{er} juillet, pour mieux accompagner les jeunes mères dans les semaines qui suivent la naissance, **un entretien postnatal précoce** leur est proposé systématiquement. Il peut être réalisé par une sage-femme ou un médecin entre la 4^e et 8^e semaine après l'accouchement.

L'objectif de cet entretien est :

- de repérer les premiers signes de la dépression du post-partum (état dépressif ou anxieux, fatigue, humeur instable...);
- d'identifier d'éventuels facteurs de risques qui exposent les parents à cette dépression (isolement, événement stressant...);
- d'évaluer les éventuels besoins de la femme ou du couple en termes d'accompagnement.

Le professionnel de santé peut proposer un 2^e entretien entre la 10^e et la 14^e semaine qui suivent l'accouchement, afin de continuer l'accompagnement s'il le juge nécessaire ou à la demande du ou des parents.

L'orientation prioritaire vise à améliorer la prise en charge des mères et des enfants dans le suivi périnatal et de promouvoir un adressage précoce en s'intégrant dans le parcours des 1000 jours selon les recommandations du « rapport des 1000 jours ».

3 Périmètre de l'orientation

Thématiques concernées par la présente orientation :

- Sémiologie de la dépression et des troubles anxieux
- Connaissance des facteurs de risques de dépression et troubles anxieux en post-partum (isolement, évènement stressant, handicap de l'enfant, précarité...)
- Connaissance et utilisation des échelles d'évaluation (Edimbourg, Hamilton)
- Signaux de troubles de la relation mère -enfant
- Signaux de problématiques de conjugalité
- Panorama des différents courants et techniques de psychothérapies et de leurs indications et condition de leur prise en charge
- Information du patient

Attendus pédagogiques :

L'action devra

- S'appuyer sur les recommandations de la commission des 1000 jours
- S'appuyer sur des cas cliniques et des mises en situation (jeux de rôle).

Sont exclues

- Les actions en e-learning exclusif
- Les actions portant sur une psychothérapie en particulier

Modes d'exercice : Tous